



Société Neuchâteloise de Tir Sportif

Disposition d'exécution 3.02/SNTS FINALE

Finale du Championnat cantonal de groupes à la carabine 10m. de la SNTS, saison 2012/2013, Catégorie Elite

1. Lieu et Date

Le championnat cantonal de groupes élites à la carabine 10m, aura lieu à Montmollin et Boudry le jeudi 7 février 2013

2. Groupes qualifiés

Les groupes suivants sont qualifiés pour la finale :

Stand de Montmollin 9 groupes

Stand de Boudry 3 groupes

3. Finance d'inscription

La finance d'inscription est de frs 30.- par groupe

Le montant de la finance d'inscription sera réglé sur place par le responsable de chaque section.

4. Heures de tir

Ouverture du stand à 17h15

Début des tirs à 18h00

5. Déroulement du concours

Une cible est à la disposition des 4 tireurs de chaque groupe de 18h00, début des tirs, jusqu'à 22h00, fin des tirs.

6. Programme de tir

Essais illimités, à tirer avant le début du programme

Programme de 40 coups sur cibles électroniques A10

7. Contrôle et proclamation des résultats

Le contrôle aura lieu au stand de Montmollin.

Les résultats seront proclamés dès la fin des tirs à la buvette du stand de Montmollin

Le chef du concours pour la division carabine de la SNTS

Michel Glauser, Ch. des Pins 4, 2037 Montmollin. Tél. 032/731.32.74 - portable 079/650.16.91

e-mail glauser.michel@bluewin.ch



Société Neuchâteloise de Tir Sportif

Disposition d'exécution 3.02/SNTS FINALE

7. Dispositions finales

Pour tous les cas non prévus dans ces dispositions d'exécution, le règlement du Championnat cantonal de groupes à la carabine 10 m. de la SNTS, catégorie élite, ainsi que les dispositions d'exécution du Championnat cantonal de groupes à la carabine 10 m de la SNTS, catégorie élite, sont applicables.

Ces dispositions d'exécution remplacent tous les documents antérieurs.
Elles ont été adaptées par le chef du concours le 27 septembre 2012
et entrent immédiatement en vigueur.

Montmollin, le 27 septembre 2012

Le chef du concours pour la
division carabine de la SNTS